

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

**Du 26 septembre 2022**

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Vente mobile-homes
- Vente Maison Courby et Accord de principe division de parcelles et délaissé de voirie
- Questions diverses : CNAS, ordures ménagères, adressage, camping et service DGFIP logements classés 7 et 8

*L'an deux mille vingtdeux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.*

*Date de convocation : 21 septembre 2022*

*Membres en exercice : 11 ; Présents : 10 ; Nombre de votants : 10*

***Etaient présents :*** Mme Odile BLANC, M Jean-Pierre BATTAGLIA (arrive à 19h10 soit au point 5 de l'ordre du jour), M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL

***Procurations :***

***Excusés :*** Mme Nathalie AUFRAND

***Secrétaire de séance :*** Mme Odile BLANC

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de 4 points : la durée d'amortissement des participations d'équipement, la demande de subvention de l'association Trail 31, les dotations aux provisions pour actifs circulants, et l'autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Demande acceptée à l'unanimité

### **1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :**

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin est approuvé à l'unanimité. Jean Luc Piolet précise que le bilan des 18 mois évoqué lors du conseil du 23 mai doit être annexé au compte rendu de celui-ci.

## **2. VENTE MOBILE-HOMES CAMPING:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une offre d'achat à des particuliers est parvenue pour trois mobile homes réformés du camping : 500€ pour le plus vieux et 2500 euros pour chacun des deux autres.

En ce qui concerne les 2 mobile homes de propriétaires restants, le maire les a rencontrés ce jour et une rampe a été aménagée pour le retrait de ceux-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise donc, la vente de ces trois mobile-homes

## **3. VENTE MAISON COURBY ET ACCORD DE PRINCIPE DIVISION PARCELLAIRE ET DELAISSE DE VOIRIE :**

Monsieur le maire explique que l'on a reçu une proposition d'achat des personnes du Tabac des Ollières. Ils se sont désistés après leur rencontre avec Jean Luc PIOLET.

Ce bien est compliqué à vendre car pas il n'y a pas d'extérieur, pas de stationnement dédié. Il paraît donc indispensable de basculer le délaissé de voirie du seing public vers le seing privé de la commune ainsi que diviser une partie de la parcelle attenante pour une surface totale d'environ 30m<sup>2</sup> et faire intervenir un géomètre pour cela.

Pour améliorer l'offre de stationnement Jean Luc PIOLET propose de créer une poche de 3 places de stationnement au niveau du transformateur derrière le cimetière.

Pour rappel cette maison a été achetée il y a environ 10 ans pour 55 000€ et on doit vendre au-dessus de ce prix, pour l'instant le prix est fixé à 59 000€. On ne parvient pas à la vendre même les agences contactées n'ont pas donné suite.

Jean Luc PIOLET constate qu'il y a des besoins en stationnement et que l'on doit d'abord créer les 3 nouvelles places.

Odile BLANC insiste sur l'importance de justice entre habitants : ne pas vendre cette maison avec une place de parking privée. En effet, aucun logement voisin n'en dispose.

Suite à un commentaire de Jean Pierre BATTAGLIA pour l'éventuelle constructibilité de ces 30m<sup>2</sup> à ne pas autoriser : Gilles LEBRE insiste, qu'en effet, ce sera précisé dans l'offre de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc, valider la division parcellaire et de passer le délaissé de voirie dans le domaine privé de la commune.

## **4. DUREE AMORTISSEMENTS DES PARTICIPATIONS D'EQUIPEMENTS:**

Monsieur le Maire indique que les communes ont l'obligation d'amortir les subventions transférables versées au compte 204.

L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Pour la commune de Saint Michel de Chabrilanoux, ces participations concernent uniquement les travaux d'Electrification Rurale qui appartiennent au SDE07.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer les durées d'amortissement des participations d'équipement versées à 10 ans pour des participations supérieures à 1 000 euros et à 5 ans pour les participations inférieures à 1000 euros.

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION DU TRAIL 31 :**

Le Maire fait lecture de la demande de subvention pour l'association du Trail 31 ainsi que du prêt de la salle pour l'évènement du 26 mars 2023.

Après discussions, il est décidé de ne pas verser de subvention cette année au Trail 31 mais de proposer la gratuité de la salle pour leur évènement du printemps 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de fournir gratuitement la salle polyvalente pour leur évènement.

Remarque d'Eve LOMENECH concernant la personne à contacter en cas de coupure de courant lors de la location de la salle communale. Après discussions, la solution proposée est de fournir une clé de la mairie aux utilisateurs de la salle afin de pouvoir accéder au compteur en installant au préalable une porte à l'entrée des archives.

## **6. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR ACTIFS CIRCULANTS :**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le risque de non recouvrement de dettes datant de plus de 2 ans concernant principalement les factures de cantine, le loyer de l'appartement au-dessus de l'agence postale et un séjour au camping.

Au vu de l'état des restes à recouvrer, Monsieur le maire propose de provisionner la somme de 220.98€ correspondant à 15% du montant total soit 1 473.20€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 220.98€, d'imputer ce montant à l'article 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » du budget général de la commune, et précise que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

## **7. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT :**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit du remplacement de Monique Pizetteen accident du travail notamment sur la partie surveillance cantine où Maryse Bois, nouvelle retraitée, va la remplacer pour une durée de 1 mois minimum sur 6 heures hebdomadaires. ChrystelBaconnier, effectuera des heures complémentaires sur la partie administrative, après celles travaillées à l'agence postale et à la cantine à compter du 27/09.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

## **8. QUESTIONS DIVERSES :**

a) Devis de l'entreprise Théophile Marie dit Moisson pour refaire la marquise de l'école

Monsieur le maire expose le devis pour un montant global de 950€ TTC sachant que le démontage de la console est facturé 430€. Ce dernier pourrait être effectué par la commune et permettrait donc d'économiser ces 430 euros. L'idéal serait de réaliser ce chantier pendant les vacances de la Toussaint. Le maire prendra contact avec Théophile pour revoir le devis et coordonner le chantier.

b) Participation achat mallette psychologue scolaire

Point à revoir au prochain conseil en fonction des explications qui nous seront données sur cet achat. La psychologue est basée à Lamastre, pour intervenir dans 11 communes représentant un effectif de 614 enfants. La mallette coûte 1822 euros. La participation à cet achat se fait au prorata du nombre d'élèves. Avec ces 37 écoliers, St Michel devra régler 109.79€.

c) adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Même principe qu'un comité d'entreprise pour les agents communaux permettant de bénéficier d'avantages comme les chèques vacances, le taux à 1% pour un prêt, aide pour la rentrée scolaire des enfants et bien d'autres encore. La cotisation est de 20€ par mois et par employé soit 212€ par an et par agent et n'est pas lié au temps de travail sur la collectivité avec la possibilité de chaque agent de ne pas adhérer : pas d'adhésion systématique ! Chaque agent sera consulté sur son intérêt d'en bénéficier ou pas.

Ok à l'unanimité

e) Points sur les ordures ménagères

Le déploiement des colonnes aériennes (1 colonne = 6 containers) est prévu pour le mois de novembre sur les quartiers de la Grangette, Bas Praly, les Buffes, le Courrier. Pour le hameau d'Issantouans, les colonnes seront installées en même temps que celles de Saint Sauveur. L'envoi d'une plaquette de tri est prévu pour chaque habitant.

f) Point adressage

Les nouveaux numéros ou numéros manquants sont en commande chez le fournisseur. Tous les bâtiments ont été identifiés, seules les nouvelles constructions n'ont pas de numéro : il leur sera affecté une fois les travaux terminés.

g) Camping

Jean Luc PIOLET explique que la commission d'appel d'offres s'est bien passée.

L'entreprise Dejours a été retenue pour la maçonnerie, sur la partie menuiserie 2 offres ont été réceptionnées : les sociétés O P'tit Bois et D'ici et D'ailleurs : c'est la seconde qui a été retenue. Puis enfin sur la partie électricité, plomberie la société Crussol plomb'élec a été retenue. La première tranche avait été estimée à 258 000€ et au réel est à 261 690€. Les travaux d'assainissement et du bâtiment d'accueil sont prévus sur la même période.

Les travaux débutent le 17 octobre. L'entreprise Dejours assurera le démontage de l'accueil et le reste sera fait par la commune. Un container maritime a été livré afin de stocker tout le matériel du camping

Concernant le terrain à acquérir pour faire communiquer le camping actuel avec son extension : depuis mars 2022, deux courriers ont été envoyés à la propriétaire restés sans réponse. Le maire l'a rencontrée il y a 15 jours et elle ne donne pas suite.

Après échanges entre conseillers, Jean Luc PIOLET se renseigne auprès du juriste de la CAPCA pour la procédure à suivre.

Jean Luc PIOLET rappelle que le mobilier de cuisine et d'équipement du bâtiment d'accueil n'est pas inclus dans la 1<sup>ère</sup> tranche et sera à prévoir pour la tranche 2023

La demande de financement de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux comprenant aussi les sanitaires, les bivouacs vélos, les chalets ou cabanes bois doit être déposée dès le début de l'année 2023.

Aménagement du terrain-extension du camping : réfléchir pour remplacer les yourtes prévues initialement car elles supportent mal l'hiver avec l'humidité ambiante, du fait de ne pas être habitées et chauffées. Pour les remplacer : habitats insolites ? Autres idées ?...

h) DGFIP : logements classés 7 et 8

Monsieur le maire précise que la liste de ces habitations fournie par la DGFIP représente un coût de 650€ sachant qu'actuellement nous avons sur la commune 32 logements classés en 7 et 6 classés en 8. Il est possible d'obtenir les parcelles concernées par ce classement sans avoir à demander la prestation à la DGFIP par le biais du cadastre. Jean-Luc PIOLET précise qu'ils nous produiront la liste des logements vacants avant la fin de l'année. Il y aura une commission municipale en mars 2023 pour recenser les logements à reclasser. La DGFIP en recevra la liste. Ce reclassement sera ensuite transmis à la commission locale des impôts pour mars 2024.

i) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le maire procède à la lecture du courrier du Préfet celui-ci concerne l'obligation de mise en place du PCS qui liste les risques de la commune. Il est proposé de voir avec la commune de Saint Maurice en Chalencon qui en a déjà établi un afin de pouvoir s'en servir de base. Un groupe de travail est à mettre en place pour cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15